



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-03(14)

Accès individuel

Juill. 2026



Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-03(14) — Accès individuel (-F-)

Énoncés :

Fournir les [\[Affectation : mécanismes définis par l'organisation\]](#) pour permettre aux personnes d'avoir accès aux éléments suivants des renseignements personnels : [\[Affectation : éléments définis par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Un accès individuel permet aux gens d'accéder et de possiblement corriger des inexactitudes liées aux renseignements personnels qui se trouvent dans les dossiers organisationnels, indépendamment de leur format. L'accès aide les gens à mieux comprendre comment les organisations gouvernementales recueillent, utilisent ou divulguent leurs renseignements personnels. Cet accès peut également aider les gens à s'assurer que leurs renseignements personnels utilisés pour prendre des décisions administratives sont exacts. Les mécanismes d'accès comprennent les formulaires de demande et les interfaces d'applications.